



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025 – 15H MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : CHALLOT Serge (pouvoir à ALLAIX Romain), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

1/ Approbation du procès-verbal du 26 mars 2025.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 26 mars 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

2/Demande de subvention pour le voyage scolaire automne 2025.

Madame le Maire indique que dans le cadre de projets collectifs, les écoles du Queyras envisagent un voyage scolaire dans le Champsaur pour la rentrée 2025 et sollicitent les communes dans le financement de ce projet. Les 113 élèves des 6 écoles passeront 3 nuits et 4 jours au Centre du « Brudou » à St Jean St Nicolas, du lundi 29 septembre au jeudi 2 octobre 2025 (3 nuitées). Afin de s'adapter à l'ensemble des élèves et aux rythmes liés aux différents âges, le voyage s'articule autour d'un double programme : cycle 1 et cycle 2 (maternelles/CP/CE1) : Arts du cirque et milieu montagnard pour les maternelles/CP/CE1, et escalade et jeux collectifs ainsi qu'Aménagement du milieu pour les CE2/CM. A cela, un volet « éducation à l'environnement » sera ajouté tout au long du séjour.

La commune décide d'octroyer une somme de 1000 à 1250 € pour l'organisation du voyage scolaire, somme à déterminer en fonction du nombre de participants.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Demande de subvention cheminement piéton culturel région Sud PACA.

Madame le Maire indique les enjeux de ce projet. En effet, le but de cette opération est de créer un cheminement piéton aménagé et sécurisé entre les 5 hameaux et le cœur du village. Cette liaison piétonne sera accessible à tous. Le projet s'élève à un coût total de 152 079.50 € euros et bénéficierait de 80% de prise en charge par l'Etat et la Région, et 30 415.90 € resteraient à la charge de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Règlement intérieur de la bibliothèque.

Madame le Maire précise que la bibliothèque doit se doter d'un règlement intérieur. En effet, ce document a pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement de la bibliothèque de Molines en Queyras, établissement recevant du public exploité en régie directe par la commune. Il sera consultable dans la bibliothèque et sur le site internet de la mairie (<https://molinesenqueyras.fr>). Toute personne, par le fait de son inscription ou de l'utilisation des services de la bibliothèque est soumise

au présent règlement et s'engage à le respecter. Le personnel est chargé de son application.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque présenté en séance.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Exonération temporaire de la taxe foncière pour travaux de rénovation énergétique.

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1383-0 B du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés mentionnées au 3° du I de l'article 278-0 bis A, autres que les prestations d'entretien. Elle précise que cette exonération s'applique aux logements pour lesquels le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré fixe le taux de l'exonération à 100 % et charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, pour application à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Demande de subvention restauration du petit patrimoine local.

Madame le Maire indique les enjeux de ce projet.

En effet, le but de cette opération est de restaurer le petit patrimoine local. Ces aménagements s'inscrivent dans la tradition et la préservation de l'architecture locale.

2 opérations s'inscrivent dans ce plan de travaux : les fontaines et les fours banaux.

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Fontaines partie bois	17 628.00€	Département des Hautes-Alpes 40%	13 493.20 €
Fontaines partie maçonnerie	6 480.00 €	Région (Patrimoine) 40 %	13 493.20 €
Four de Fontgillarde	7 325.00 €	Autofinancement 20%	6 746.60 €
Four de Molines	2 300.00 €		
TOTAL	33 733.00 €	TOTAL	33 733.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de solliciter, dans le cadre de l'aménagement du cheminement piéton culturel, l'aide des financeurs ci-dessus pour un montant de **33 733.00 € HT**.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Sécurité sur les chantiers forestiers : l'ONF rappelle l'obligation de mise en place de la signalisation (accès = chantier interdit au public, tas de bois = ne pas monter sur les grumes) même pour les affouages.
- Déploiement de la fibre optique : le hameau du Coin devrait être éligible à l'été 2025.
- Terrains de la ZAC à Clot la Chalp : plusieurs candidatures ont été reçues, le prix au m2 a été fixé, soit 65 euros HT du m2. La commission aura lieu le 28 avril 2025 à 9h.
- Travaux école : la réfection du carrelage est prévue pour cet été.
- Tri des déchets aire de camping-cars : des affiches ont été proposées par la communauté de communes et vont être mises en place prochainement.
- Recrutement saison d'été 2025 : 2 postes à pourvoir pour la luge, un de 4 mois (technique + luge à compter du 1^{er} juin 2025) et un autre de 2 mois.
- Travaux de réfection des réseaux AEP à Fontgillarde : ils débutent le 22 avril 2025.
- L'acquisition de nouvelles parts sociales de ENERGUIL sera examinée au prochain conseil.

Fin de la séance à 16h16.

Le Maire
GARCIN Valérie



Le secrétaire
FOUQUE Christian

